

# LETTRE D'INFO HEBDO DU SNUIPP-FSU 07



SNUipp-FSU Ardèche : 04.75.64.32.02 - [snu07@snuipp.fr](mailto:snu07@snuipp.fr)

[Le site internet](#) [La page Facebook](#)

Cette semaine

GRÈVE LE 26 JANVIER : 4 URGENCES !

CARTE SCOLAIRE : LA PRESSION MONTE !

RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE : DÉBUT LE 20/01

TEMPS PARTIEL : EUH.. ON A OUBLIÉ 2 PAGES !

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT : QUAND ?

LES ÉCOLES RESTENT OUVERTES POUR LE MOMENT

RDV CARRIÈRE : AVIS ARRIVÉ, RECOURS OUVERT

TOUTES LES CIRCULAIRES EN 1 CLIC !

REJOIGNEZ LE SNUIPP-FSU

## La théorie du glissement

En Ardèche, on n'a pas de moyens mais on a des idées ! Vous voulez une ouverture de classe ? Faites glisser un.e enseignant.e de maternelle et une partie des GS en élémentaire. Cela rééquilibrera les effectifs sur les deux écoles et permettra une ouverture gratuite pour le département. Vous pouvez aussi fusionner, cela abaissera la moyenne générale. En tous cas, il y a une solution pragmatique localisée qu'on peut négocier prioritairement dans le dos des enseignants... et de leurs représentants ! Ce sont toutes ces manœuvres que le SNUipp relèvera au CTSD et qu'il vous invite à venir dénoncer le mardi 26 janvier devant la DSDEN de Privas ! Parce que les élèves ne sont pas des variables d'ajustement ni les enseignants des pions !

## Agenda

20/01 – 03/02

Réunion Info Syndicale

Jeudi 21 janvier :

Groupe de travail carte scolaire

Jeudi 28 janvier :

CTSD carte scolaire

Mardi 26 janvier :

**Grève**

Jeudi 4 février :

CDEN carte scolaire

## MARDI 26 JANVIER : QUATRE URGENCES D'ÊTRE EN GRÈVE !



**Rassemblement à 10h30 devant la DSDEN de Privas**

L'intersyndicale de l'éducation appelle à la grève ce mardi 26 janvier pour un plan d'urgence pour l'école

**Urgence métier ! - Urgence moyens !**

Voir l'affiche :



**Urgence salaires ! - Urgence respect !**

Pour s'informer et débattre de la grève en équipe :

- lire [le 4 pages du SNUipp-FSU](#)
- voir [le détail de la revalorisation](#)
- L'[affiche pour la salle des maîtres](#)

Les outils pour la grève :

- La [lettre aux parents](#)
- Les [pancartes et affiches](#) pour la manif (à venir)

**[Faites remonter le taux de participation](#) de votre école dès maintenant**

## CARTE SCOLAIRE : LA PRESSION MONTE !



Le groupe de travail se tiendra ce jeudi 21/01 à 14h. A l'issue de la réunion, le SNUipp publiera sur son site la liste des écoles « retenues » pour un étude en CTSD. Des pressions de toute sorte sur les communes et écoles sont à l'œuvre dans le département de manière inédite.

**La meilleure des réponses reste de contacter la section départementale et de participer au rassemblement devant la DSDEN le mardi 26 janvier à 10h30 pour défendre les écoles et le service public d'éducation.**

[Tout savoir sur la dotation départementale](#)

### Calendrier

**Groupe de travail le 21/01** (passage en revue de toutes les écoles du département et établissement de la liste des situations à l'étude)

**CTSD le 28/01** (défense des dossiers)

**CDEN le 04/02** (présentation du projet aux élus)

## RÉUNIONS D'INFO SYNDICALE : DÉBUT CE MERCREDI 20 JANVIER



Chaque enseignant a droit à 3 demi-journées par an pris sur le temps des animations pédagogiques. Pour y participer, il suffit d'informer l'IEN 48h avant.

[Voir les lieux et l'ordre du jour.](#)

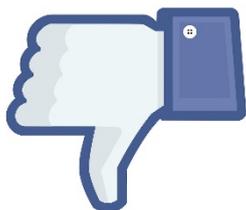
Me 20/01 9h-12h	Me 27/01 9h-12h	Ma 02/02 17h-20h	Me 03/02 9h-12h
Les Vans	Tournon St Prix Privas	GG Le Teil	Annonay BSA Aubenas

**Les RIS du 2 février auront lieu en VISIO à cause du couvre-feu. Pour y participer, merci d'adresser un mail à la section ([snu07@snuipp.fr](mailto:snu07@snuipp.fr)).** Vous recevrez un lien de connexion le jour de la réunion.

### Ordre du jour

Plan d'urgence, Grenelle de l'éducation  
Loi de sécurité globale  
La maternelle menacée  
La carte scolaire en Ardèche  
La réforme du CAPPEI, CAFIPEMF, formation initiale  
Lignes directrices de gestion mouvement et promotions  
La direction d'école

## TEMPS PARTIELS À LA RENTRÉE 2021 : EUH...ON A OUBLIÉ 2 PAGES !



Le SNUipp-FSU sera reçu en audience ce jeudi 21/01 pour notamment aborder la question du contenu de la circulaire temps partiel. Deux pages manquaient à cette dernière sur le PIA... le SNUipp a fait remarquer l'erreur (au détriment de l'information des personnels) à l'administration qui s'est empressée de la corriger...Même chose pour le document carte scolaire qui ne comportait que 22 erreurs. Comme quoi le travail paritaire sert à quelque chose !

Toutes les circulaires sont en [accès direct ici](#).

**Temps partiels annualisés** : signalez votre souhait à la section qui mettra en lien les collègues intéressés.

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT : C'EST POUR QUAND ?



Tout le monde ne peut pas être rentré à 18h à la maison dans notre département rural. Notre travail ne s'arrête pas à 16h30. Le SNUipp interpelle l'IA pour lui demander d'envoyer une attestation de déplacement aux personnels comme certaines circo l'ont anticipé. [Lire le courrier](#)

## SANITAIRE : LES ÉCOLES RESTENT OUVERTES POUR LE MOMENT



Le virus continue de circuler partout en Europe a indiqué jeudi soir le premier ministre, mais le choix reste pour l'heure de maintenir les écoles ouvertes. Pour autant aucun renforcement du protocole n'est prévu dans les écoles si ce n'est une mesure de non-brassage des groupes pour le temps de cantine ainsi que l'arrêt des activités physiques et sportives en milieu fermé. [En savoir plus](#)

## RDV CARRIÈRE : AVIS DE L'IA ARRIVÉ, RECOURS OUVERT



Il est désormais possible, durant un mois, de faire un recours gracieux sur l'avis mentionné. Modèle de lettres et infos dans notre document spécial.

[En savoir plus](#)

## CIRCULAIRES DÉPARTEMENTALES : TOUT EN UN CLIC



Le SNUipp-FSU recense [toutes les circulaires dans son tableau synthétique](#).

Abandon de poste : avant le 31 mars

Temps partiels rentrée 2021 : avant le 31 janvier

Congé formation : avant le 31 janvier

Disponibilité : avant le 31 janvier

Détachement dans le 2nd degré : avant le 5 mars

## SYNDIQUEZ-VOUS : RENFORCEZ LE POIDS DU SNUIPP-FSU



La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66% de la cotisation, même si vous n'êtes pas imposable. Si ce n'est pas encore fait, [c'est le moment d'adhérer](#).